

ANNEXE B - ÉBAUCHE – CRITÈRES COTÉS

Au moment de la clôture des soumissions, la solution proposée par le soumissionnaire doit satisfaire aux exigences techniques obligatoires. Dans sa soumission, le soumissionnaire doit démontrer qu'il respecte les critères techniques obligatoires suivants et fournir les documents nécessaires pour appuyer la conformité. Seules les soumissions respectant les critères obligatoires seront cotées.

Veillez prendre note que le soumissionnaire doit préciser à quel endroit l'information peut être trouvée dans ses brochures, propositions, fiches de données ou autres documents à l'appui respectifs en remplissant la colonne « Renvoi à la proposition de l'offrant ». Le Canada se réserve le droit de vérifier l'ensemble des renseignements. À défaut de se faire, la soumission sera jugée non recevable.

Les soumissionnaires sont informés qu'ils doivent aborder ces exigences en ordre et d'une manière suffisamment approfondie dans leurs offres afin de permettre une évaluation complète, car l'évaluation reposera exclusivement sur les renseignements contenus dans l'offre.

Tous les points obtenus dans les critères cotés détermineront la cote technique. Veillez prendre note qu'il n'y a aucun minimum de points requis. Le coût pour inclure les produits livrables cotés applicables doit être inclus dans le prix total.

La définition de « Autres documents justificatifs » comprend les propositions de prix des fournisseurs, les rapports techniques, les rapports et données d'examen en vol, les attestations techniques, les autres documents justificatifs opérationnels et techniques, mais ne comprennent pas les renseignements sur les ventes et la commercialisation du soumissionnaire.

ID	Exigences relatives aux parties cotées	Grille de cotation (lorsque des jours sont indiqués, cet aspect est mesuré en jours civils)	Preuve à l'appui du soumissionnaire (préciser la page)	Nombre de points maximum disponible	Cote obtenue par le soumissionnaire	Vérification des preuves à l'appui par le Canada (n° de page/par.)
EXIG. 6	Le radar de surveillance devrait être livré sept mois après l'attribution du contrat. Le contractant doit illustrer le calendrier du projet dans son plan de gestion de projet.	<p>> 7 mois et 1 jour après l'attribution du contrat = 10 points</p> <p>≤ 7 mois après l'attribution du contrat = 20 points</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un échéancier clair avec des documents à l'appui (plan de projet détaillé et preuve de contrats antérieurs exécutés à l'intérieur d'un calendrier comparable) qui montre que le système proposé peut être livré à l'intérieur du calendrier souhaité.</p>		20 points		

EXIG. 7	Le radar de surveillance devrait être livré 14 mois après l'attribution du contrat. Le contractant doit illustrer le calendrier du projet dans son plan de gestion de projet.	<p>> 14 mois et 1 jour après l'attribution du contrat = 10 points</p> <p>≤ 14 mois après l'attribution du contrat = 20 points</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un échéancier clair avec des documents à l'appui (plan de projet détaillé et preuve de contrats antérieurs exécutés à l'intérieur d'un calendrier comparable) qui montre que le système proposé peut être livré à l'intérieur du calendrier souhaité.</p>		20 points		
EXIG. 92	Les images annotées produites à partir d'une image brute devraient contenir les mêmes métadonnées que les images numériques brutes.	<p>2 points pour les métadonnées équivalentes à des images de données brutes.</p> <p>0 point si différent ou indisponible</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition sa compréhension de cette exigence et fournir des renseignements justificatifs au moyen de références claires au manuel de l'exploitant ou au document d'interface des contrôles afin de montrer que le système proposé possède cette capacité, comme il est expliqué dans l'EDT.</p>		2 points		
EXIG. 96	Le SMISM devrait utiliser l'interface de sous-système de commande à distance (RCS) du MX-15HDi pour transmettre les commandes du SMISM vers le MX-15HDi et pour recevoir des messages d'état.	<p>5 points pour l'interface RCS</p> <p>0 point si une application différente est choisie</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que cette exigence est comprise et fournir des renseignements justificatifs au moyen de références claires au manuel de l'exploitant ou le document d'interface des contrôles afin de montrer que le système proposé possède cette capacité, comme il est expliqué dans l'EDT.</p>		5 points		

EXIG. 97	Le système de caméra EO/IR MX-15HDi du SMISM devrait être doté d'un outil pouvant être sélectionné par l'exploitant pour évaluer la taille des objets apparaissant sur la GUI.	<p>2 points pour l'outil pouvant être sélectionné par l'exploitant pour la taille des objets</p> <p>0 point si indisponible</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que cette exigence est comprise et fournir des renseignements justificatifs au moyen de références claires au manuel de l'exploitant ou le document d'interface des contrôles afin de montrer que le système proposé possède cette capacité, comme il est expliqué dans l'EDT.</p>		2 points		
EXIG. 98	Le système de caméra EO/IR MX-15HDi du SMISM devrait être doté d'un outil pouvant être sélectionné par l'exploitant pour évaluer la distance entre des cibles apparaissant sur la GUI.	<p>2 points pour l'outil pouvant être sélectionné par l'exploitant pour la distance</p> <p>0 point si indisponible</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que cette exigence est comprise et fournir des renseignements justificatifs au moyen de références claires au manuel de l'exploitant ou le document d'interface des contrôles afin de montrer que le système proposé possède cette capacité, comme il est expliqué dans l'EDT.</p>		2 points		

EXIG. 186	Les écrans de la STM devraient être tactiles.	<p>2 points pour des écrans tactiles</p> <p>0 point si indisponible</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que cette exigence est comprise et fournir des renseignements justificatifs au moyen de références claires au manuel de l'exploitant ou le document d'interface des contrôles afin de montrer que le système proposé possède cette capacité, comme il est expliqué dans l'EDT.</p>		2 points		
EXIG. 198	Les unités d'affichage de mission devraient être sans fil.	<p>5 points pour des unités d'affichage sans fil</p> <p>0 point si indisponible</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que cette exigence est comprise et fournir des renseignements justificatifs au moyen de références claires au manuel de l'exploitant ou le document d'interface des contrôles afin de montrer que le système proposé possède cette capacité, comme il est expliqué dans l'EDT.</p>		5 points		
EXIG. 207	Le SMISM devrait permettre de rechercher et d'afficher visuellement l'emplacement des adresses municipales de la base de données OpenStreetMap pour l'ensemble du Canada.	<p>5 points pour une fonction de recherche et d'affichage visuel</p> <p>0 point si indisponible</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que cette exigence est comprise et fournir des renseignements justificatifs au moyen de références claires au manuel de l'exploitant ou le document d'interface des contrôles afin de montrer que le système proposé possède cette capacité, comme il est expliqué dans l'EDT.</p>		5 points		

EXIG. 228	Le SMISM devrait disposer de profils d'utilisateur permettant à un exploitant de sauvegarder les configurations de fenêtre et les paramètres privilégiés par l'exploitant.	<p>3 points pour des profils d'utilisateur</p> <p>0 point si indisponible</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que cette exigence est comprise et fournir des renseignements justificatifs au moyen de références claires au manuel de l'exploitant ou le document d'interface des contrôles afin de montrer que le système proposé possède cette capacité, comme il est expliqué dans l'EDT.</p>		3 points		
EXIG. 252	Le SMISM devrait fournir le moyen d'afficher visuellement la route prévue de l'aéronef au fond sur la carte mobile.	<p>3 points pour la trajectoire prévue au seul conformément à la description dans la présente exigence</p> <p>0 point si on n'est pas en mesure de mettre en œuvre l'exigence, tel qu'il est précisé.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que cette exigence est comprise et fournir des renseignements justificatifs au moyen de références claires au manuel de l'exploitant ou le document d'interface des contrôles afin de montrer que le système proposé possède cette capacité, comme il est expliqué dans l'EDT.</p>		3 points		

EXIG. 253	La longueur de la ligne projetée devrait être réglable par l'exploitant par paliers de temps.	<p>2 points si la longueur de la ligne projetée peut être réglable par l'exploitant par paliers de temps.</p> <p>0 point si on n'est pas en mesure de mettre en œuvre l'exigence, tel qu'il est précisé.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que cette exigence est comprise et fournir des renseignements justificatifs au moyen de références claires au manuel de l'exploitant ou le document d'interface des contrôles afin de montrer que le système proposé possède cette capacité, comme il est expliqué dans l'EDT.</p>		2 points		
EXIG. 254	Le SMISM devrait permettre à l'exploitant de désélectionner la ligne projetée.	<p>2 points si le SMISM peut permettre à l'exploitant de désélectionner la ligne projetée.</p> <p>0 point si on n'est pas en mesure de mettre en œuvre l'exigence, tel qu'il est précisé.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que cette exigence est comprise et fournir des renseignements justificatifs au moyen de références claires au manuel de l'exploitant ou le document d'interface des contrôles afin de montrer que le système proposé possède cette capacité, comme il est expliqué dans l'EDT.</p>		2 points		

EXIG. 256	<p>Le SMISM devrait fournir une fonction qui peut être sélectionnée par l'exploitant pour maintenir la position de l'aéronef au centre de la carte mobile pendant l'affichage à partir du cap au nord vrai.</p>	<p>2 points si le SMISM peut fournir une fonction qui peut être sélectionnée par l'exploitant pour maintenir la position de l'aéronef au centre de la carte mobile pendant l'affichage à partir du cap au nord vrai.</p> <p>0 point si on n'est pas en mesure de mettre en œuvre l'exigence, tel qu'il est précisé.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que cette exigence est comprise et fournir des renseignements justificatifs au moyen de références claires au manuel de l'exploitant ou le document d'interface des contrôles afin de montrer que le système proposé possède cette capacité, comme il est expliqué dans l'EDT.</p>		2 points		
EXIG. 266	<p>La carte mobile devrait fournir un masque de ligne de visibilité pour chaque empreinte de capteur affichée et doit incorporer la hauteur du terrain, le cas échéant, dans le positionnement de l'empreinte.</p> <p>Remarque : L'objectif est que l'exploitant soit informé par l'outil de la carte mobile de ce qui peut et ne peut pas être vu avec chaque système de capteur.</p>	<p>4 points si la carte mobile peut fournir un masque de ligne de visibilité pour chaque empreinte de capteur affichée et doit incorporer la hauteur du terrain, le cas échéant, dans le positionnement de l'empreinte.</p> <p>0 point si on n'est pas en mesure de mettre en œuvre l'exigence, tel qu'il est précisé.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que cette exigence est comprise et fournir des renseignements justificatifs au moyen de références claires au manuel de l'exploitant ou le document d'interface des contrôles afin de montrer que le système proposé possède cette capacité, comme il est expliqué dans l'EDT.</p>		4 points		

<p>EXIG. 267</p>	<p>La carte mobile devrait fournir à l'exploitant le moyen d'activer et de désactiver l'empreinte de chaque capteur, collectivement ou individuellement.</p>	<p>4 points si la carte mobile peut fournir à l'exploitant le moyen d'activer et de désactiver l'empreinte de chaque capteur, collectivement ou individuellement.</p> <p>0 point si on n'est pas en mesure de mettre en œuvre l'exigence, tel qu'il est précisé.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que cette exigence est comprise et fournir des renseignements justificatifs au moyen de références claires au manuel de l'exploitant ou le document d'interface des contrôles afin de montrer que le système proposé possède cette capacité, comme il est expliqué dans l'EDT.</p>		<p>4 points</p>		
<p>EXIG. 296</p>	<p>Le SMISM devrait fournir à l'exploitant le moyen de visualiser rapidement les informations relatives au contact en positionnant le curseur sur l'icône. Ces informations doivent comprendre les propriétés énumérées dans l'EDT.</p>	<p>3 points si le SMISM peut fournir à l'exploitant le moyen de visualiser rapidement les informations relatives au contact en positionnant le curseur sur l'icône. Ces informations doivent comprendre les propriétés énumérées dans l'EDT.</p> <p>0 point si on n'est pas en mesure de mettre en œuvre l'exigence, tel qu'il est précisé.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que cette exigence est comprise et fournir des renseignements justificatifs au moyen de références claires au manuel de l'exploitant ou le document d'interface des contrôles afin de montrer que le système proposé possède cette capacité, comme il est expliqué dans l'EDT.</p>		<p>3 points</p>		

EXIG. 320	Le SMISM devrait offrir à l'exploitant le moyen de lier des images à un contact figurant dans la base de données du SMISM.	<p>5 points si le SMISM peut offrir à l'exploitant le moyen de lier des images à un contact figurant dans la base de données du SMISM.</p> <p>0 point si on n'est pas en mesure de mettre en œuvre l'exigence, tel qu'il est précisé.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que cette exigence est comprise et fournir des renseignements justificatifs au moyen de références claires au manuel de l'exploitant ou le document d'interface des contrôles afin de montrer que le système proposé possède cette capacité, comme il est expliqué dans l'EDT.</p>		5 points		
EXIG. 321	Le SMISM devrait offrir à l'exploitant le moyen d'examiner, au cours de la mission, les images qui ont été liées à des contacts.	<p>2 points si le SMISM peut offrir à l'exploitant le moyen d'examiner, au cours de la mission, les images qui ont été liées à des contacts.</p> <p>0 point si on n'est pas en mesure de mettre en œuvre l'exigence, tel qu'il est précisé.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que cette exigence est comprise et fournir des renseignements justificatifs au moyen de références claires au manuel de l'exploitant ou le document d'interface des contrôles afin de montrer que le système proposé possède cette capacité, comme il est expliqué dans l'EDT.</p>		2 points		

EXIG. 352	Le SMISM devrait offrir à l'exploitant le moyen de régler la compression vidéo et d'afficher la modification à la taille du fichier de la vidéo au moment de la compression.	<p>5 points si le SMISM peut offrir à l'exploitant le moyen de régler la compression vidéo et d'afficher la modification à la taille du fichier de la vidéo au moment de la compression.</p> <p>0 point si on n'est pas en mesure de mettre en œuvre l'exigence, tel qu'il est précisé.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que cette exigence est comprise et fournir des renseignements justificatifs au moyen de références claires au manuel de l'exploitant ou le document d'interface des contrôles afin de montrer que le système proposé possède cette capacité, comme il est expliqué dans l'EDT.</p>		5 points		
EXIG. 367	Le SMISM devrait offrir à l'exploitant le moyen de modifier la couleur de tout outil graphique.	<p>2 points si le SMISM peut offrir à l'exploitant le moyen de modifier la couleur de tout outil graphique.</p> <p>0 point si on n'est pas en mesure de mettre en œuvre l'exigence, tel qu'il est précisé.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que cette exigence est comprise et fournir des renseignements justificatifs au moyen de références claires au manuel de l'exploitant ou le document d'interface des contrôles afin de montrer que le système proposé possède cette capacité, comme il est expliqué dans l'EDT.</p>		2 points		

EXIG. 394	Le SMISM devrait offrir à l'exploitant le moyen de contrôler le niveau de transparence des couches personnalisées.	<p>2 points si le SMISM peut offrir à l'exploitant le moyen de contrôler le niveau de transparence des couches personnalisées.</p> <p>0 point si on n'est pas en mesure de mettre en œuvre l'exigence, tel qu'il est précisé.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que cette exigence est comprise et fournir des renseignements justificatifs au moyen de références claires au manuel de l'exploitant ou le document d'interface des contrôles afin de montrer que le système proposé possède cette capacité, comme il est expliqué dans l'EDT.</p>		2 points		
EXIG. 403	Le SMISM devrait exporter automatiquement la trajectoire aux formats KML et SHP à la fin de la mission avec, au minimum, les propriétés énumérées à l'EXIG. 299.	<p>4 points si le SMISM peut exporter automatiquement la trajectoire aux formats KML et SHP à la fin de la mission avec, au minimum, les propriétés énumérées à l'EXIG. 299.</p> <p>0 point si on n'est pas en mesure de mettre en œuvre l'exigence, tel qu'il est précisé.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que cette exigence est comprise et fournir des renseignements justificatifs au moyen de références claires au manuel de l'exploitant ou le document d'interface des contrôles afin de montrer que le système proposé possède cette capacité, comme il est expliqué dans l'EDT.</p>		4 points		

<p>EXIG. 404</p>	<p>Le SMISM devrait exporter automatiquement tous les polygones d'hydrocarbures aux formats de fichier KML et SHP à la fin de la mission, y compris l'ensemble des attributs et des propriétés connexes.</p>	<p>4 points si le SMISM peut exporter automatiquement tous les polygones d'hydrocarbures aux formats de fichier KML et SHP à la fin de la mission, y compris l'ensemble des attributs et des propriétés connexes.</p> <p>0 point si on n'est pas en mesure de mettre en œuvre l'exigence, tel qu'il est précisé.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que cette exigence est comprise et fournir des renseignements justificatifs au moyen de références claires au manuel de l'exploitant ou le document d'interface des contrôles afin de montrer que le système proposé possède cette capacité, comme il est expliqué dans l'EDT.</p>		<p>4 points</p>		
<p>EXIG. 407</p>	<p>Le SMISM devrait offrir à l'exploitant le moyen de choisir le niveau de compression des images géospatiales aux fins de transmission sur les réseaux SATCOM, 3G, 4G ou LTE.</p>	<p>4 points si le SMISM peut offrir à l'exploitant le moyen de choisir le niveau de compression des images géospatiales aux fins de transmission sur les réseaux SATCOM, 3G, 4G ou LTE.</p> <p>0 point si on n'est pas en mesure de mettre en œuvre l'exigence, tel qu'il est précisé.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que cette exigence est comprise et fournir des renseignements justificatifs au moyen de références claires au manuel de l'exploitant ou le document d'interface des contrôles afin de montrer que le système proposé possède cette capacité, comme il est expliqué dans l'EDT.</p>		<p>4 points</p>		

EXIG. 412	Le SMISM devrait offrir une fonctionnalité permettant d'extraire automatiquement toutes les données du SIA, y compris les trajectoires complètes des navires ainsi que toutes les propriétés, au format KML toutes les 15 minutes et permettant d'envoyer un tel fichier par courriel à une liste de distribution prédéfinie.	<p>5 points si le SMISM peut offrir une fonctionnalité permettant d'extraire automatiquement toutes les données du SIA, y compris les trajectoires complètes des navires ainsi que toutes les propriétés, au format KML toutes les 15 minutes et permettant d'envoyer un tel fichier par courriel à une liste de distribution prédéfinie.</p> <p>0 point si on n'est pas en mesure de mettre en œuvre l'exigence, tel qu'il est précisé.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que cette exigence est comprise et fournir des renseignements justificatifs au moyen de références claires au manuel de l'exploitant ou le document d'interface des contrôles afin de montrer que le système proposé possède cette capacité, comme il est expliqué dans l'EDT.</p>		5 points		
EXIG. 426	La mise à niveau des systèmes de mission existants devrait être exécutée dans un délai de quatre mois à la suite de l'attribution du contrat.	<p>> 4 mois et 1 jour après l'attribution du contrat = 10 points</p> <p>≤ 4 mois après l'attribution du contrat = 20 points</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un échéancier clair avec des documents à l'appui (plan de projet détaillé et preuve de contrats antérieurs exécutés à l'intérieur d'un calendrier comparable) qui montre que le système proposé peut être livré à l'intérieur du calendrier souhaité.</p>		20 points		

EXIG. 452	Le contractant devrait fournir la documentation illustrant qu'il a livré avec succès jusqu'à cinq (5) projets de la même portée durant les dix (10) années précédant la date de clôture de l'appel d'offres relativement à des systèmes de mission de complexité semblable.	<p>10 points par projet jusqu'à concurrence de 5 projets</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une preuve d'achèvement réussi de projets similaires au cours des 10 dernières années.</p> <p>Doit comprendre le nom du client, la date de début et de fin du projet, le nom du projet, le nom de référence du client, la description du projet, la valeur en dollars et une lettre de référence du client.</p>		50 points		
EXIG. 453	<p>Projet/plan de travail du contractant. Le contractant doit fournir un plan de projet/travail avec la présentation de la soumission. Le plan de projet/travail détaillé, conformément à la ligne directrice établie à la section 12.3, doit comprendre toutes les tâches et tous les livrables indiqués dans le présent ET et prévus selon un calendrier s'échelonnant de l'attribution du contrat à la livraison.</p> <p>Le plan de projet/travail doit comprendre le nombre de jours nécessaires pour réaliser les activités suivantes et doit étayer la façon dont le contractant entend respecter le calendrier fourni dans l'EDT.</p>	<p>≤ 7 mois – 20 points</p> <p>7 mois et de 1 jour à 14 mois – 10 points</p> <p>> 14 mois et 1 jour du calendrier civil – 2 points</p>		20 points		
			Total de points disponible	209 points		